

## **CONTRAT DE SERVICES – TRAVAUX DE RÉPARATION D’UN PONCEAU**

ENTRE :

La Municipalité de Saint-Antoine-de-l’Isle-aux-Grues,  
personne morale de droit public, dûment constituée en vertu du Code municipal du Québec,  
ayant son bureau au 107 chemin de la Volière,  
représentée aux présentes par sa directrice générale, Mme Virginie Gagnon,  
ci-après appelée la « Municipalité »,

ET :

Michel Rousseau,  
demeurant au 130 chemin de la Basse-Ville,  
ci-après appelé l’« Entrepreneur ».

### **PRÉAMBULE**

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à la réparation du ponceau numéro 3 situé sur le chemin de la Batture;

ATTENDU QUE l’Entrepreneur possède l’expertise et l’équipement requis pour exécuter les travaux;

ATTENDU QUE le contrat a été octroyé à l’Entrepreneur par résolution du conseil municipal en date du 2 juin 2025, conformément au règlement adopté en vertu de l’article 573.3.1.2 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE l’Entrepreneur est membre du conseil municipal et qu’il s’est dûment retiré des discussions et du vote concernant ce contrat;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### **1. OBJET DU CONTRAT**

L’Entrepreneur s’engage à effectuer les travaux de réparation du ponceau #3 situé sur le chemin de la Batture, incluant :

- L’excavation, le remplacement ou la réparation des structures du ponceau;
- L’aménagement du site;
- Le respect des normes techniques de la Municipalité et des lois applicables;
- Le nettoyage et la remise en état du site après les travaux.

## 2. DÉLAI D'EXÉCUTION

Les travaux doivent débuter au plus tard le 5 juin 2025 et être complétés au plus tard le 10 juin 2025, sauf prolongation convenue par écrit entre les parties.

## 3. COÛT ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement sera effectué sur présentation d'une facture détaillée et après acceptation des travaux par la Municipalité.

## 4. ENGAGEMENTS DE L'ENTREPRENEUR

L'Entrepreneur s'engage à :

- Fournir les outils et équipements nécessaires;
- Respecter les lois, règlements et normes de sécurité en vigueur;
- Dégager la Municipalité de toute responsabilité en cas d'accident, de bris ou de dommage liés à l'exécution des travaux.

## 5. ASSURANCES ET RESPONSABILITÉS

L'Entrepreneur déclare détenir une assurance responsabilité civile couvrant ses activités et les travaux réalisés dans le cadre du présent contrat.

## 6. RÉSILIATION

En cas de non-respect des obligations par l'une ou l'autre des parties, le contrat pourra être résilié après mise en demeure écrite de 5 jours ouvrables demeurée sans effet.

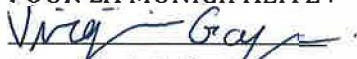
## 7. ENTENTE COMPLÈTE

Le présent contrat constitue l'intégralité de l'entente entre les parties. Toute modification devra être faite par écrit et signée par les deux parties.

### SIGNATURES

Fait à Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues, ce 2 juin 2025.

POUR LA MUNICIPALITÉ :



Mme Virginie Gagnon  
Directrice générale

POUR L'ENTREPRENEUR :



M. Michel Rousseau  
Entrepreneur

**Michel Rousseau**

130, chemin de la Basse-Ville  
 Isle-aux-Grues, Québec G0R 1P0  
 418-248-7912  
 microus12@gmail.com

**FACTURE**

N° facture: 255  
 Date: 2025-06-04  
 Date d'expédition:  
 Page: 1  
 Re: N° commande

**Vendu à:**

**MUNICIPALITÉ St-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues**  
 Mme Virginie Gagnon DG  
 107, chemin de la Volière  
 L'Isle-aux-Grues, Québec G0R 1P0  
 Canada

**Expédié à:**

**MUNICIPALITÉ St-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues**  
 Mme Virginie Gagnon DG  
 107, chemin de la Volière  
 L'Isle-aux-Grues, Québec G0R 1P0  
 Canada

**No. d'entreprise:**

Article	Unité	Quantité	Description	Taxe	Prix unit.	Montant
		4,0	transport matériels Pierre et gravier	GQ	80,00	320,00
		2,5	Placer Pierre et réparer ponceau sur le chemin de la batture	GQ	80,00	200,00
		1,0	Graveler le chemin accès au fleuve	GQ	80,00	80,00
			GQ - TPS 5%, TVQ 9.975% TPS/TVH TVQ			30,00
						59,85

Michel Rousseau TPS/TVH: #857310858RT0001  
 Michel Rousseau T/VQ: #1026835425TQ0002

Expédié par:	No. Suivi:	Montant total	689,85
<b>Remarques:</b>		Montant payé	0,00
<b>Vendu par:</b>		Montant dû	689,85

CPF 250315

**Michel Rousseau**

130, chemin de la Basse-Ville  
 Isle-aux-Grues, Québec G0R 1P0  
 418-248-7912  
 microus12@gmail.com

**FACTURE**

N° facture: 265  
 Date: 2025-08-18  
 Date d'expédition:  
 Page: 1  
 Re: N° commande

Vendu à:

**MUNICIPALITÉ St-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues**

Mme Virginie Gagnon DG  
 107, chemin de la Volière  
 L'Isle-aux-Grues, Québec G0R 1P0  
 Canada

Expédié à:

**MUNICIPALITÉ St-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues**  
 Mme Virginie Gagnon DG  
 107, chemin de la Volière  
 L'Isle-aux-Grues, Québec G0R 1P0  
 Canada

No. d'entreprise:

Article	Unité	Quantité	Description	Taxe	Prix unit.	Montant
		4,5	transport et chargement de pierre ( lundi 18 aout )	GQ	80,00	360,00
		1,5	placer pierres bord du fossé et du chemin (21 aout )	GQ	80,00	120,00
			GQ - TPS 5%, TVQ 9.975% TPS/TVH TVQ			24,00 47,88
Michel Rousseau TPS/TVH: #857310858RT0001 Michel Rousseau TVQ: #1026835425TQ0002						
Expédié par:	No. Suivi:				Montant total	551,88
Remarques:					Montant payé	0,00
Vendu par:					Montant dû	551,88